



CONVENTION CADRE DE
COLLABORATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Entre

L'UNIVERSITE Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou
« UMMTO »

ET

Le Centre de Recherche en Technologies Industrielles
« CRTI »

.....

Convention de collaboration scientifique et technique entre UMMTO & C.R.T.I

ENTRE

L'université Mouloud MAMMERY, ci-après dénommée « UMMTO », située à Hasnaoua, Tizi-Ouzou, BP 17 RP, 15000, Tizi-Ouzou, représentée par son Recteur, Pr. OUERDANE Said, d'une part,

ET

Le Centre de Recherche en Technologies Industrielles « CRTI » situé à Route de Dely Brahim-BP 64, Chérag-Alger, représenté par son Directeur, Dr. YAHY Mostepha, d'autre part,

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE QUE

- Le CRTI, Centre de Recherche en Technologies Industrielles met en œuvre des programmes de recherche nécessaires au développement des technologies industrielles, visant ainsi leur maîtrise, leur promotion et leur développement.
- L'université Mouloud MAMMERY développe des thématiques de recherches par le biais d'équipes d'enseignants-chercheurs dans le cadre des programmes nationaux de recherche ou internationaux en rapport avec les techniques développées au CRTI, notamment le contrôle non destructifs. Les équipes de chercheurs sont implantées dans les différentes structures de l'établissement.
- L'université Mouloud MAMMERY dispose d'environnements de perfectionnement et de formations en graduation et en post-graduation sanctionnées par la délivrance de diplôme de Master, de diplôme de Doctorat dans le cadre des formations doctorales habilitées et de la délivrance de l'habilitation universitaire.
- Les deux parties expriment leur volonté d'exploiter au mieux les capacités techniques existantes et contribuer ainsi à l'accroissement des compétences techniques dans le domaine de la Recherche et Développement (R&D).
- Les deux parties affirment leur entière volonté à collaborer étroitement dans les domaines de la recherche scientifique et du développement technologique et à veiller à intensifier cette collaboration.
- Considérant les compétences et les moyens capitalisés depuis plusieurs années, les deux parties élaboreront en collaboration des projets de R&D pour être menés par des équipes mixtes de chercheurs.
- L'UMMTO et le CRTI s'engagent à mettre les moyens et les compétences appropriées pour l'atteinte des objectifs attendus de ce programme dont les effets doivent avoir un impact quantifiable.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

